



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	13	5

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 novembre 2013

**OBJET : 11-2 - CASINO LA SIESTA
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2012 -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/11/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

3147/13

Procurations

Mme Simone TORRES FORET DODELIN à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE
M. André PADOVANI à Mme Carine CURTET
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Yves DAHAN à M. André-Luc SEITHER
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Cécile DUMAS à M. Gérard PIEL

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/11/13**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

22 NOV. 2013

Pour le Maire,
L'Attaché Municipal,



A. CLAVERIE

Absents : M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Edwige VERCNOCKE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-2 - CASINO LA SIESTA - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes a concédé le 17 octobre 2011 pour une durée de 10 ans et 15 jours, l'exploitation d'un casino, sis « Route du Bord de Mer », au lieu dit « la Fontonne », à la S.A.S. CASINO LA SIESTA.

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la S.A.S « La Siesta » a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire pour 2012 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La Commission Consultative des Service Publics Locaux, lors de sa séance du 7 novembre 2013, se prononce sur ce dossier, conformément à l'article L 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales.

Le rapport et la synthèse des principaux éléments sont joints à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

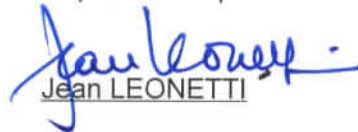
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport d'activités pour l'exercice 2012 présenté par la S.A.S « Casino Antibes La Siesta », conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.11-2 - CASINO LA SIESTA - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 22/11/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2013

Numéro de l'acte : DCM3147-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131115-DCM3147-13-DE

Date de décision : 15/11/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public